

VENEZ DÉCOUVRIR
NOTRE
ESPACE BOUTIQUE
à la Capitainerie
de Port Camargue

TÉLÉCHARGEZ
NOTRE APPLICATION
PORT CAMARGUE SERVICES
sur Google Play ou Apple Store

TARIFS NAUTIQUES 2024

1^{er} port de plaisance d'Europe

Capitainerie de Port Camargue
3, avenue du Centurion
30240 LE GRAU DU ROI
capitainerie@portcamargue.com
www.portcamargue.com
Tél : 0033 (0)4 66 51 10 45



CARTE FIDÉLITÉ 10 NUITS EN ESCALE

Carte de Fidélité prépayée pour une économie jusqu'à -50% sur votre escale de courte durée. Valable pour 10 nuits, avec un maximum de 2 nuits par semaine. Validité permanente.

JUSQU'À
-50%

Catégories	Longueur du bateau (mètres)	Carte Fidélité	Soit la nuit à	Tarif normal escale jour en Haute Saison
I	0 à 4,99	88€	8,80€	17€
II	5 à 6,49	106€	10,60€	23€
III	6,5 à 7,99	135€	13,50€	28€
IV	8 à 9,49	158€	15,80€	32€
V	9,5 à 10,99	194€	19,40€	39€
VI	11 à 12,99	241€	24,10€	50€
VII	13 à 14,99	294€	29,40€	60€
VIII	15 à 17,99	379€	37,90€	77€
IX	18 à 24	519€	51,90€	103€



PORT CAMARGUE EN VÉLO

Le port de plaisance vous propose un service de location de vélos, en libre-service via l'application "Port Camargue Services" téléchargeable sur Apple Store ou Google Play.

PARC À BATEAUX STATIONNEMENT À TERRE

Parc à bateaux sur remorque avec cale de mise à l'eau en accès libre			
	JOUR	SEMAINE	MOIS
BS	21€	33€	113€
MS	21€	49€	161€
HS	21€	66€	222€

• Le stationnement à terre sur remorque est autorisé aux bateaux / remorques de moins de 7 m.
• BS : novembre, décembre, janvier, février, mars / MS : avril, mai, juin, septembre, octobre
HS : juillet et août

Parc pour voiliers monotypes et association de classe, sur remorque ou sur ber roulant avec potence de mise à l'eau en accès libre			
Catégories	Longueur du bateau (mètres)	Tarif plein/an	Tarif régatier/an*
I	< à 4,99	1237€	893€
II	5 à 6,49	1662€	1200€
III	6,5 à 7,99	2064€	1489€
IV	8 à 9,49	2484€	1790€
Dragons	Réservé aux adhérents de la SNGRPC		1689€
Dériveur			299€
Catamaran			419€

• Pour les tarifs jour/semaine/mois se reporter aux tarifs escales à flot
• Potence charge maximale 5 tonnes en libre service 5 heures
• * Tarif régatier : Réduction de 30% sur le tarif à flot (selon conditions)
• ** Catamarans de sport et dériveurs sur remorque de mise à l'eau uniquement réservé aux adhérents SNGRPC

ENVIRONNEMENT

POINT PROPRE : Zone Technique n°2 Collecte des déchets des plaisanciers, des professionnels du nautisme et des propriétaires de bateaux en marinas (papiers, cartons, déchets toxiques solides et liquides, batteries, ...). Renseignements : www.portcamargue.com. Contact : Tél. 06 88 35 00 57.

CLEANERBLUE : ce service de collecte des eaux-usées à bord du bateau est gratuit pour les plaisanciers. Tél. 06 02 11 12 32.

POMPES DE VIDANGE : Pompage gratuit, des eaux de fonds de cales et des eaux usées (noires et grises). Quai d'avitaillement 24 h/24. Cuve de récupération pour carburant souillé à la demande. Renseignements Capitainerie : 04 66 51 10 45.

LABELS ET CERTIFICATIONS : Pavillon Bleu Port et Plage, Qualité Plaisance**** Certification Ports actifs en biodiversité.

STATIONNEMENT MONOCOQUES SUR PLAN D'EAU (dont la largeur ne dépasse pas la catégorie tarifaire)

Cat.	Longueur du bateau (mètres)	Largeur max du bateau (mètres)	Tarifs Escalles à la journée			Tarifs Escalles à la semaine			Tarifs Escalles au mois			Tarifs Forfait été 6 mois	Tarifs Annuels
			Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③	Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③	Basse saison ①	Moyenne saison ②	Haute saison ③		
I	< à 4,99	2,5	8€	14€	17€	37€	71€	88€	135€	244€	308€	977€	1 216€
II	5 à 6,49	3	10€	16€	23€	47	83€	106€	156€	252€	374€	1 259€	1 635€
III	6,5 à 7,99	3,5	12€	20€	28€	59€	100€	135€	198€	285€	463€	1 538€	2 028€
IV	8 à 9,49	4	15€	25€	32€	77€	120€	158€	257€	418€	550€	1 866€	2 440€
V	9,5 à 10,99	4,5	20€	31€	39€	94€	153€	194€	337€	527€	681€	2 283€	2 952€
VI	11 à 12,99	5	25€	37€	50€	120€	188€	241€	426€	658€	835€	2 766€	3 578€
VII	13 à 14,99	5,5	32€	49€	60€	155€	239€	294€	542€	825€	1 024€	3 376€	4 437€
VIII	15 à 17,99	6	45€	64€	77€	214€	311€	379€	736€	1 081€	1 332€	4 098€	5 478€
IX	18 à 23,99	7	61€	85€	103€	300€	423€	519€	1 043€	1 474€	1 815€	5 488€	7 227€
X	24 à 29,99	>7	5€/m	6€/m	7€/m	15€/m	20€/m	25€/m	46€/m	69€/m	85€/m	261€/m	343€/m
XI	> 30	>8	6€/m	7€/m	8€/m	20€/m	25€/m	30€/m	60€/m	85€/m	101€/m	-	-

La redevance réglée pour un forfait lie l'usager pour la durée complète du forfait. Le paiement de la redevance s'effectue à la souscription.

① - Basse Saison : novembre, décembre, janvier, février, mars

② - Moyenne Saison : avril, mai, juin, septembre, octobre

③ - Haute Saison : juillet, août

④ - Forfait été - Le forfait est souscrit pour une durée de 6 mois à partir du 01/05 au 31/10, sous réserve de disponibilités et sur inscription sur nos listes d'attente.

⑤ - Forfait Annuel applicable un an à compter de la date de souscription.

MANUTENTIONS ET STATIONNEMENT SUR ZONE TECHNIQUE

Cat.	Longueur du bateau (mètres)	Largeur max du bateau (mètres)	MANUTENTIONS AVEC PORTIQUES jusqu'à 80 T, mise à terre et mise à l'eau		MANUTENTIONS ECOBONUS Voir conditions au verso		Stationnement à terre courte durée < 20 jours ③	Stationnement de longue durée ④
			Basse saison 10 jours de stationnement inclus ①	Haute saison 5 jours de stationnement inclus ②	Basse saison 10 jours de stationnement inclus ①	Haute saison 5 jours de stationnement inclus ②		
I	< à 4,99	2,5	128€	152€	116€	136€	8€	128€
II	5 à 6,49	3	140€	164€	130€	150€	11€	137€
III	6,5 à 7,99	3,5	182€	210€	168€	190€	11€	159€
IV	8 à 9,49	4	266€	314€	240€	284€	13€	182€
V	9,5 à 10,99	4,5	312€	364€	282€	330€	16€	250€
VI	11 à 12,99	5	346€	406€	310€	366€	18€	319€
VII	13 à 14,99	5,5	422€	488€	380€	440€	26€	399€
VIII	15 à 17,99	6	606€	710€	546€	640€	31€	477€
IX	18 à 24	7	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	36€	557€
X	au-delà de 24	>8	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Rajouter 3€/m	Rajouter 26€/m

Au delà de 20 jours le tarif à la journée est multiplié par 3 (Tarif squatteur). HS (1/02 - 31/08) : 5 premiers jours gratuits.

BS (1/01 - 31/01 et 1/09 - 31/12) : 10 premiers jours gratuits.

Majoration de 50% des tarifs pour les manutentions d'urgence en dehors des horaires et jours d'ouverture du service.

① - Basse Saison : du 01/01/24 au 31/01/24 et du 01/09/24 au 31/12/24

② - Haute Saison : du 01/02/24 au 31/08/24

③ - Au-delà de la période de gratuité

④ - Dans la limite des places disponibles du 1^{er} septembre 2024 au 31 janvier 2025. Une convention d'occupation de terre-plein doit être signée avec le bénéficiaire. Au-delà de la période autorisée, le tarif de stationnement par jour s'applique.

Le calage des bateaux jusqu'à 7 mètres peut être réalisé soit par la régie soit par un professionnel agréé.

Au-delà se rapprocher d'un professionnel agréé.

MANUTENTIONS

• Toutes les opérations de manutention sont assurées sur rendez-vous au minimum 2 semaines à l'avance (sous réserve de disponibilité).

• Les opérations de calage sont à la charge et sous la responsabilité de l'usager. Déclaration de travaux polluants (sablage, peinture...) à faire obligatoirement avant la mise à terre.

• Le stationnement à terre ne dispense nullement le titulaire d'un poste à quai, de la redevance de stationnement à flot. Les usagers ont l'obligation de nettoyer les zones de terre-plein qu'ils utilisent. Dans le cas contraire, une redevance supplémentaire de 121€ leur sera facturée.

MANUTENTIONS ECOBONUS

• Réservé aux plaisanciers du port public, 10% de remise sur une manutention sur les dates de contrat. Le contrat doit être signé dans le mois de son renouvellement et la redevance annuelle réglée dans son intégralité (ou validation du dossier de paiement en plusieurs fois PNF).

La présente brochure « Tarifs 2024 » n'est pas contractuelle. Seul le document « Services et Tarifs de Port Camargue 2024 » fait foi en cas de litige.



NOS SERVICES

MODALITÉS :

Les tarifs du port sont fixés en fonction de la longueur et largeur maximales du bateau en état de navigation conformément à la norme européenne ISO 8666.

Les modalités d'application de ces tarifs sont disponibles auprès de la Capitainerie de Port Camargue et sur le site internet www.portcamargue.com (documents « Services et tarifs de Port Camargue 2024 »). Pour les bateaux de plus de 24 m en escale de courte durée ou en stationnement de longue durée, nous consulter pour connaître les tarifs.

TOUS LES TARIFS DE STATIONNEMENT À FLOT INCLUENT :

- les amarrages (pieux, corps morts, quais, catways, pendilles...)
- la surveillance de l'amarrage 24 h / 24
- la fourniture d'électricité pour éclairage et recharge des batteries (220V/10A)
- la fourniture d'eau pour consommation domestique
- la mise à disposition de conteneurs ordures ménagères, tri sélectif et la mise à disposition d'une déchetterie spécialisée "Point Propre"
- l'accès aux douches et sanitaires (badge 16€ escale au-delà d'une semaine)
- la communication des renseignements météorologiques et nautiques

FAITES COLLECTER

les eaux grises et noires à bord de votre bateau. C'est SIMPLE et GRATUIT pour les plaisanciers

Programmez votre collecte en contactant le 06 02 11 12 32.

VIDÉO PROTECTION : Le Port de plaisance est sous vidéoprotection (Code de la Sécurité Intérieure art. L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 & R 251-1 à R253-4). Pour toute information relative au droit d'accès aux images s'adresser au C.S.U. Police municipale du Grau du Roi 04 66 739 422.

COUVERTURE WIFI du port (Hors secteur Marinas) : Hotspot WIFI gratuit au Spot Nautique.

SERVICE COURRIER : Service spécial pour les plaisanciers (forfait location pour une année civile) qui souhaitent disposer d'une boîte aux lettres : 164€.

VÉHICULES ÉLECTRIQUES : Plusieurs bornes de recharge pour les véhicules électriques sont à votre disposition sur les parkings plaisanciers, accessibles à partir de votre smartphone.

YACHT CLUB : LOCATION DE SALLES Pour vos rencontres privées ou professionnelles, pensez aux salles du Yacht Club : www.portcamargue.com

STATIONNEMENT MULTICOQUES HORS CHENAL SUD
Tarifs majorés +50%

STATIONNEMENT MULTICOQUES CHENAL SUD
nous consulter

PRESTATIONS DE MANUTENTION

LEVAGE (< 1/2 h)	
< 300 kg	72€
Entre 300 et 1700 kg	100€
MATAGE / DEMÂTAGE (< 1/2 h)	
< 10 m	113€
10 à 20 m	137€
> 20 m	196€
AUTRES PRESTATIONS	
Paire de tins 1 T (pour 1 jour)	11€
Porte-mâts zone technique	10 €/jour ou forfait de 200 €/mois
Ponceuse avec aspiration incluant mise à disposition gratuite de plateformes de travail	20€/jour ou 50€ forfait 3 jours ou 70€ forfait 5 jours

AUTRES PRESTATIONS

Mobilisation d'un Agent Capitainerie (1/2h supplémentaire)	29€
Immobilisation d'appareil de pompage ou de levage (1/4h supplémentaire)	28€
Défense Pieux	100€
Location Nacelle avec chauffeur (par 1/2 heure)	212€
Paire de tins 1 T (Pour 1 jour)	11€
Remorquage par mètre de longueur de bateau (1 zone)	14€/m
Remorquage par mètre de longueur de bateau traversant 2 zones	19€/m
Remorquage par mètre de longueur de bateau traversant 3 zones	23€/m
Nettoyage plan d'eau et à terre	121€
Main d'œuvre supplémentaire (h/personne)	58€
Amarre 14 mm (diamètre) par mètre	3€/m
Amarre 18 mm (diamètre) par mètre	4€/m
Mise en place des sabots de protection des échappements	169€
Redevance annuelle forfaitaire professionnels hors zones techniques	212€
Forfait service déplacement de bateaux particuliers événements ou manifestations nautiques ou travaux	100€

DIVERS

AMARRAGE OU STATIONNEMENT NON AUTORISÉ
Les bateaux en amarrage non autorisé ainsi que les remorques en stationnement non autorisé, sont déplacés par la Capitainerie et soumis au tarif à la journée en haute saison multiplié par trois. Les frais de remorquage et de stationnement ainsi que les frais éventuels sont à la charge du propriétaire du bateau.

FOURNITURE ÉLECTRIQUE SUR LES POSTES ÉQUIPÉS DE :
16 ampères monophasés (branchement permanent) : 307€/an
32 ampères monophasés : 307€/an
32 ampères triphasés : 912€/an
63 ampères triphasés : 1 802€/an
Tous les forfaits sont par année civile. Pour les bateaux en escale qui demandent une puissance supérieure à 20 ampères sous 380 V, un forfait de 6€ par jour et par tranche de 10 ampères est appliqué.

CLÉS MAGNÉTIQUES
Forfait annuel : 1^{ère} clé gratuite, puis 38€ la clé supplémentaire (3 clés maximum). Propriétaire Marinas : 38€ pour accès sanitaires du port public et pompe de vidange (1 seule clé). 38€/an pour accès sanitaires des quais collectifs, après achat préalable de la clé. Autres plaisanciers : La clé est vendue 16€ pour les escales de plus de 7 jours. Clef perdue, escale inférieure à 7 jours : 70€.

FORFAIT CONSOMMATION EAU OU ÉLECTRICITÉ POUR PLAISANCIERS DE PASSAGE : 22€ Au-delà de 2 heures, toute escale est facturée au tarif journalier.

LISTE D'ATTENTE : inscription et renouvellement 50€.

FRAIS DE RELANCE POUR IMPAYÉS : 20€ (le courrier) par relance.

FORFAIT RÉÉDITION DE DOCUMENTS : 10€ dans la limite de 20 pages.